



RÉVISION DU SCOT DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

ATELIER
AIR ENERGIE CLIMAT

6 NOVEMBRE 2025



COFINANÇÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

ORDRE DU JOUR

01

Pourquoi un SCoT valant
PCAET ?

10 min

03

Restitution et conclusion
15 min

02

Déroulé de l'atelier

1h15

01

Pourquoi un SCoT valant PCAET ?

SCoT

Horizon 20 ans

- Appréhender le territoire dans lequel on vit et programmer son développement
- Fixer des orientations d'**aménagement portées et partagées** par les élus
- Articuler l'ensemble des thématiques urbaines et environnementales
- Traduire la **loi** et l'adapter au contexte local



Enjeux des transitions

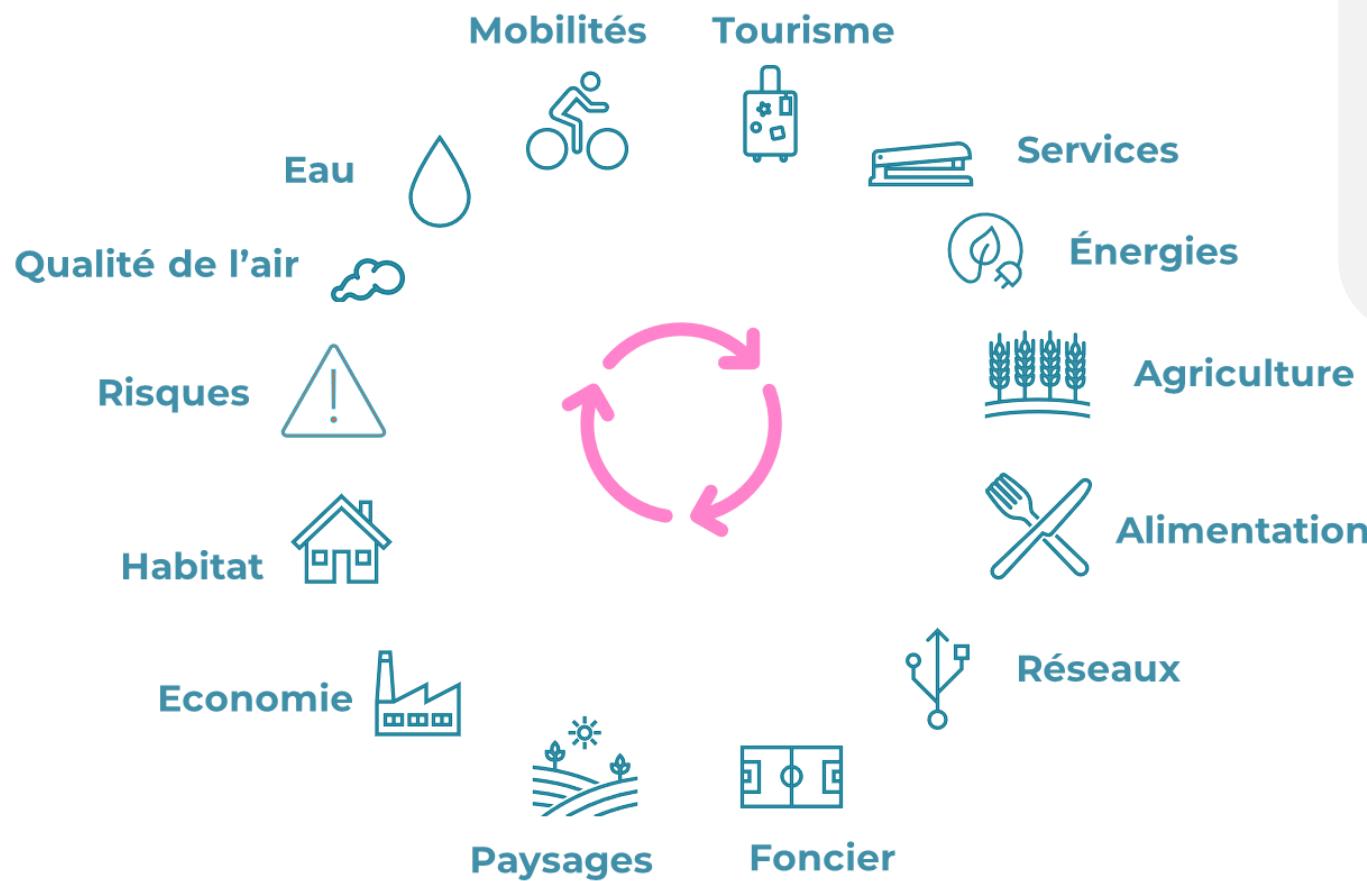


AEC

Air Énergie Climat

Horizon 6 ans pour le plan d'action +
Horizon 2050

Comment lutter contre le **changement climatique** pour l'atténuer et s'y adapter ?
Comment être un territoire **résilient** et réduire son **empreinte carbone** ?



UN SCOT-AEC C'EST LE MOYEN DE :

- Traduire la **Loi**, et de l'adapter au contexte local
- Définir des **choix d'aménagement** qui soient portés et partagés par les élus

01 | OBJECTIFS RÈGLEMENTAIRES

Le **SRADDET** prévoit une trajectoire en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, ainsi qu'une trajectoire de développement des énergies renouvelables.

	2021	2026	2030	2050
Atténuation du changement climatique - GES				
Réduction des émissions de GES (/2008)	- 30 %	- 42 %	- 50 %	- 79 %
Atténuation du changement climatique - maîtrise de l'énergie (MDE)				
Réduction de la consommation énergétique finale (/2012)	- 12 %	- 19 %	- 25 %	- 54 %
Réduction de la consommation énergétique fossile (/2012)	- 27 %	- 43 %	- 56 %	- 98 %
Atténuation du changement climatique - EnR				
Taux d'EnR dans la production d'électricité	27 %	48 %	69 %	100 %
Taux d'EnR dans carburants	16 %	29 %	41 %	98 %
Taux d'EnR dans gaz	21 %	37 %	50 %	100 %
Taux d'EnR dans réseaux de chaleur	72 %	74 %	78 %	96 %
Atténuation du changement climatique - Indépendance énergétique				
Taux EnR dans la consommation finale brute (toutes provenances)	28 %	42 %	55 %	98 %
Taux EnR dans la consommation finale brute (production locale)	16 %	24 %	31 %	77 %
Taux d'exportation EnR	1 %	3 %	7 %	12 %



Le SCoT-AEC de la Bresse bourguignonne devra s'inscrire dans une trajectoire compatible avec celle visée par le SRADDET.

Ce sera notamment l'objectif du **travail de scénarisation** qui sera effectué sur la fin d'année 2025.

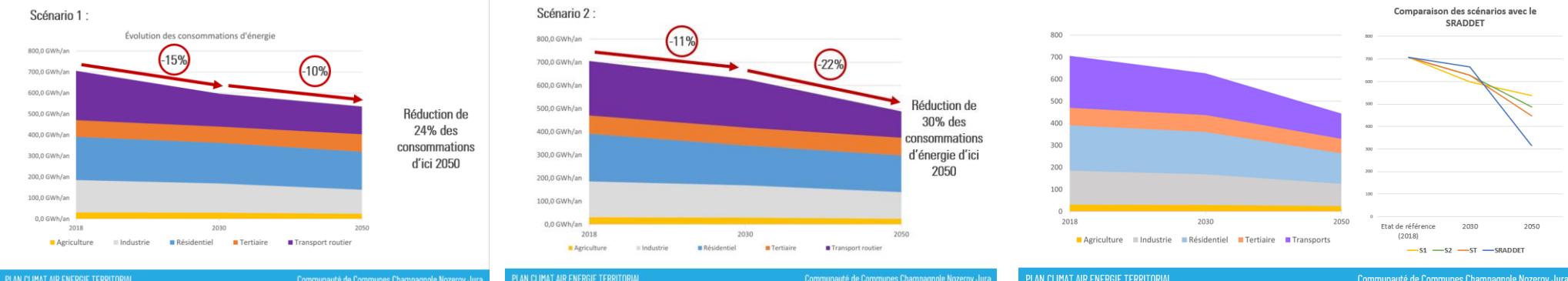
Rapport d'objectifs du SRADDET

Les attendus du diagnostic AEC (Article R229-51 du Code de l'environnement)

- « Le diagnostic comprend :
 - 1° Une estimation des **émissions territoriales de gaz à effet de serre** et de **polluants atmosphériques** [...] ;
 - 2° Une estimation de la **séquestration** nette de dioxyde de **carbone** et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres [...] ;
 - 3° Une analyse de la **consommation énergétique finale** du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
 - 4° La présentation des **réseaux de distribution et de transport d'électricité**, de gaz et de chaleur, [...] ;
 - 5° Un état de la **production des énergies renouvelables** sur le territoire [...], une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
 - 6° Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du « **changement climatique** ».

Un **scénario** de baisse des consommations énergétiques et émissions de GES, et de production d'énergie renouvelable – en compatibilité avec les objectifs fixés par le SRADDET

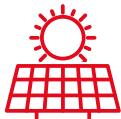
- Plusieurs **scénarios** pourront être éprouvés dans un premier temps, selon différentes possibilités de priorisation par secteurs (mobilités, résidentiel, agriculture, etc.), typologie d'énergie renouvelable, etc.
- Le Projet d'aménagement stratégique (PAS) proposera à la fin un seul scénario retenu**, avec des **trajectoires de réduction / production**, par secteurs et énergies renouvelables.



Comparaison de scénarios – PCAET CC CNJ (39)

Un programme d'actions opérationnel

- Le programme d'actions Air-Energie-Climat sera **inclus dans les Annexes** (il n'est pas intégré dans le Document d'orientations et d'objectifs).
- Le programme d'actions viendra donc **renforcer le DOO et le SCoT** en permettant de **rédiger la feuille de route** détaillée du territoire par exemple en matière de :



- Déploiement des énergies renouvelables,



- Amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti public et privé du territoire,



- Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, notamment liées aux mobilités et au bâti (chauffage),



- Amélioration du cadre de vie sur le territoire (qualité de l'air, adaptation au réchauffement climatique, préservation de la biodiversité, etc.)

Un programme d'actions opérationnel

Exemple de fiches-actions :

Axe n°3 : Déployer une mobilité bas-carbone

Action n°14 : Porter un projet d'aménagement global autour de la gare de Cosne

Objectif		
Renforcer l'attractivité de la gare, développer les alternatives à la voiture individuelle et favoriser l'intermodalité, pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, les consommations énergétiques et la dépendance aux énergies fossiles.		
Cette action vient traduire l'orientation 9 du Projet d'Aménagement Stratégique visant à « Conforter et développer une offre de mobilité décarbonée, durable et de proximité ».		
Thématiques ciblées (en noir)		
 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Production d'énergies renouvelables et de récupération
 Amélioration de la qualité de l'air	 Réduction des consommations énergétiques	 Séquestration du carbone
 Santé et biodiversité	 Coopérations territoriales	 Enjeu social
Description de l'action		
<p>Afin de favoriser l'intermodalité et en articulation avec le Plan de Mobilité simplifié, la gare de Cosne-Cours-sur-Loire, qui s'inscrit au cœur du tissu urbainisé, sera valorisée via un projet global d'aménagement. Les grandes orientations de cette action viseront à réaménager l'espace autour de la gare afin de le rendre plus attractif.</p> <p>Il devra prendre en compte notamment les enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'amélioration de la qualité du cadre urbain (espaces publics, aménagements paysagers, mobiliers urbains, etc.), ▪ d'amélioration du stationnement autour de la gare pour du stationnement quotidien avec des pratiques individuelles ou partagés (auto-partage, covoiturage, etc.) incluant une réflexion autour des bornes de recharges électriques, et pour du stationnement de longue durée (pour les actifs parisiens, les touristes, etc.), et intégrant également une réflexion autour de la production d'énergies renouvelables par l'installation d'ombrages, ▪ de facilitation des pratiques d'intermodalités avec des modes alternatifs à la voiture individuelle (transports en communs, cycles et piétons). <p>Pour mettre en œuvre cette action, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener une étude pré-opérationnelle pour l'aménagement autour de la gare, afin de diagnostiquer, identifier les besoins et effectuer des préconisations d'aménagements (durée d'un an environ), ▪ Mobiliser les études déjà réalisées (notamment avec le CAUE 58) sur les capacités de stationnement proche de la gare et augmenter cette capacité en favorisant une réorganisation à l'échelle du quartier via la mobilisation de foncier valorisable (telle que la friche Vallourec). ▪ Engager les marchés de maîtrise d'œuvre (six mois à un an), ▪ Engager les travaux définis à l'issue des étapes amonts (durée en fonction du projet porté). <p>Cette action devra permettre de tendre à horizon 2030 vers un report modal des voyageurs vers le train (environ 10 millions de voyageurs.km/an additionnels) et de diminuer les déplacements en </p>		

voiture (environ 10 millions de voyageurs.km/an en moins) sur des mobilités longue distance. Les réductions de consommation de carburants d'ici 2030 pourront tendre vers environ -5GWh/an (hors **GVA** et électricité). Cette action pourra participer à la hausse des consommations d'électricité, estimée à environ 5 GWh/an d'ici 2030 (toutes mobilités confondues – train y compris).

Modalités opérationnelles		
 Pilote(s) de l'action	Ville de Cosne	
 Partenaire(s) identifié(s)	CAUE 58, SNCF Réseau, Région Bourgogne Franche Comté, Région Centre Val de Loire, PETR Val de Loire Nivernais, SIEEN	
 Moyens humains		
 Moyens financiers		
Dont aides / financements possibles :		
 Calendrier prévisionnel	Court terme	Moyen terme
	 2026	 2027
	 2028	 2029
	 2030	 2031
	Long terme	
	 2031	
	Dernière mise à jour : 10/11/2023	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION		
Type d'aménagements réalisés,		
Fréquentation de la gare de Cosne,		
Diversité des services de mobilité proposés,		
Nombre de place de stationnements créées,		
Taux d'utilisation des services de mobilité proposés (usagers des transports en commun, etc),		
Satisfaction des usagers,		
Niveau de consommation de carburants.		

ARTICULATION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS ET POLITIQUES SECTORIELLES		
Plan de Mobilité simplifié de la CC Cœur de Loire		
Schéma des aires de covoiturage en Bourgogne Franche-Comté		

Fiches actions sur le SCoT-AEC de la CC Cœur de Loire (58)
– en élaboration

02

Déroulé de l'atelier

Réfléchir aux premières priorisations du volet AEC

- Déterminer les axes où s'engager prioritairement en termes de réduction (consommations énergétiques / GES) et production d'EnR :
 - Appuiera les choix en matière de paramètres de scénarisation
- A contrario, identifier les secteurs où les marges de manœuvre / priorisation sont identifiées comme moins prioritaires.

02 | ATELIER : CLIMAPOLY

- 1 table composée de deux ou trois équipes
- 1h15 environ de durée d'atelier

- **Objectif :**

- Chaque équipe disposera initialement de 15 jetons, permettant d'acheter des cartes « **Actions** » thématiques.

De 1 à 4 jetons peuvent être alloués sur les cartes « Actions », en fonction du degré d'ambition porté.

- Des cartes « **Chance** » peuvent venir aider ou compliquer vos objectifs – il faudra composer avec !
- Les cartes « **Angles** » peuvent vous permettre de venir justifier / réajuster certains de vos choix.



En fin de partie, chaque équipe devra **prioriser à court / moyen / long terme** l'ensemble des actions pour lesquelles elle aura investi.

 <p>RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS</p> <p>€ 5 bâtiments par an + € 10 bâtiments par an + € 15 bâtiments par an</p>	 <p>DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHANISATION</p> <p>€ Maintien des méthaniseurs existants + € Création d'une unité supplémentaire + € Création de cinq unités supplémentaires</p>	<p>Bonne nouvelle ! Une subvention exceptionnelle est accordée pour le développement des énergies renouvelables : Recevez € pour <u>investir</u>.</p> <p><i>Cette carte peut être conservée jusqu'à ce qu'elle soit utilisée.</i></p>
--	--	--

Exemple de deux cartes Actions et une carte Chance

→ **A noter** : dans cet exercice, les **ordres de grandeur sont donnés à titre indicatif**. Plutôt que de donner des valeurs absolues à suivre impérativement, ils visent à montrer le degré d'ambition souhaité selon les actions, afin de nourrir la réflexion à venir sur les scénarios.

03

Restitution et conclusion

Agence Sud-Est

TOULON Siège social

45 rue Gimelli, 83000 Toulon
04.94.18.97.18

Agence de PARIS

26 rue du Chemin Vert
75011 Paris
01.53.46.65.05

Agence de LYON

78 rue de la Villette
69003 Lyon
09.72.46.52.02

Agence d'ANGERS

18 rue de Rennes
49100 Angers
09.65.10.52.24

Agence Sud-Ouest

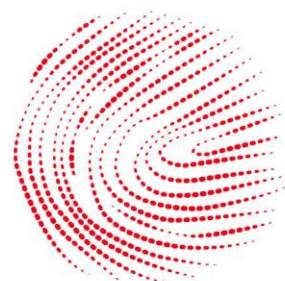
MONTAUBAN

12 rue Edouard Branly, 82000 Montauban
05.63.92.11.41



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



CITADIA



CITADIA
CONSEIL



CITADIA
DESIGN



EVEN
CONSEIL



AIREPUBLIQUE



MERC/AT

www.citadia.com • www.citadiavision.com